

LA CFDT S'ENGAGE ET SIGNE LES 2 ACCORDS "DÉPLAFONNEMENT PARTIEL DES NIVEAUX DES GRILLES DE CLASSIFICATION"



Pour rappel, les 2 accords salaires 2022 concernant respectivement les **Agents de Direction (ADD) et les Praticiens Conseils (PC)** incluant le réhaussement de deux pas de compétences, ont été signés par la CGC le 30 mars. **L'accord PC majoritaire s'appliquera.**

Concernant les 4 grilles de classification Employés et Cadres et celle des ADD, l'employeur propose deux nouveaux accords pour un réhaussement des plafonds. En effet, s'agissant de la classification, seul un accord valablement signé peut en modifier le contenu.











Les coefficients maximums de chaque niveau seraient réhaussés de l'équivalent de 2 pas de compétences.

Exemple: le maximum du niveau 3 actuellement à 337 points passerait à 351 points (+14 points); celui du niveau 5A à 432 points passerait à 456 points (+24 points).



En 2020, la CFDT avait signé l'accord classification qui intégrait une revendication CFDT obtenue : le déplafonnement intégral des niveaux. Cette mesure n'a pas vu le jour la CGT et FO ayant fait opposition à l'accord Classification.

Sans signataire de ces 2 accords, seuls les Praticiens Conseils bénéficieront d'un déplafonnement partiel de leur niveaux. Cette signature permettra à quelques milliers de salariés, aujourd'hui, sans perspectives d'évolution salariale de bénéficier à nouveau de mesures individuelles et cela grâce à la CEDT!

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt de tous les salariés du régime général, la CFDT s'engage et signera le 6 mai, les deux accords Employés/Cadres et Agents de Direction.

Pour autant, la négociation salaire n'est pas close! Avec vous, salariés de la Sécurité Sociale, la CFDT continue le combat pour obtenir une augmentation de la valeur du point pour TOUS!

plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE PROTECTION SOCIALE TRAVAIL ET EMPLOI



Toutes les infos de la CFDT Sécurité Sociale sont sur les réseaux sociaux!









